



REFERENTIEL « CTB - ELEMENTS DE STRUCTURES EN BOIS »

ANNEXE AU REFERENTIEL GENERAL DE LA
MARQUE DE QUALITE CTB-STRUCTURES

TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNEE 2019



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Siège social
10, rue Galilée
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Tél : +33 (0)1 72 84 97 84

www.fcba.fr

DOC 3664 – V4 — page 1/7 -
CTB-Eléments de structures en bois

Copie valide le jour de l'impression le, 20/12/2018

Seule la consultation de ce document dans la GED permet d'identifier la version en vigueur.

SOMMAIRE

1.	CTB-AB « BOIS ABOUTES »	3
2.	CTB-CI « CHARPENTES INDUSTRIALISEES ».....	4
3.	CTB-COB « CONSTRUCTION A OSSATURE BOIS »	5
4.	CTB-OB « OSSATURE BOIS »	6
5.	CTB-PI « POUTRES EN I ».....	7

1. CTB-AB « Bois Aboutés »

DROIT D'INSCRIPTION.

Pour un nouveau titulaire	1089 € HT
Pour un fabricant déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES	544 € HT

Ce droit comprend les frais de visite d'instruction.

REDEVANCES TRIMESTRIELLES.

A. Forfaitaire par site de production.

Pour 1 site	289 € HT
Pour un site déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES	216 € HT

B. Proportionnelle au volume de bois aboutés sous marque.

€/m ³ pour les 250 premiers m ³	0,48 € HT
€/m ³ pour les m ³ compris entre 250 et 600	0,40 € HT
€/m ³ pour les m ³ au-dessus de 600	0,29 € HT

C. Promotion.

Contribution facturée par entreprise	54 € HT
--------------------------------------	---------

Les essais de vérification prévus dans le règlement technique seront facturés en supplément selon le tarif ci-après.

FRAIS DE VISITE SUPPLEMENTAIRE.

Stage probatoire, accroissement de contrôle	1089 € HT
Visite pendant une période de suspension	1089 € HT

Pendant une période de suspension, le fabricant est redevable de la redevance forfaitaire. Il doit également régler les frais de visites demandés par le Comité de Marque.

FRAIS D'ESSAIS.

Instruction, stage probatoire, suivi annuel, accroissement de contrôle

Essais de flexion 4 points sur bois aboutés	775 € HT
Vérification du traitement	333 € HT

Les frais d'essais et d'études nécessaires pour certains procédés sont facturés selon le tarif général de FCBA.

2. CTB-CI « CHARPENTES INDUSTRIALISEES »

DROIT D'INSCRIPTION.

Pour un nouveau titulaire	1089 € HT
Pour un fabricant déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES	544 € HT

Ce droit comprend les frais de visite d'instruction.

REDEVANCES TRIMESTRIELLES.

A. Forfaitaire par site de production.

Pour 1 procédé (*)	217 € HT
Pour 2 procédés	346 € HT

B. Proportionnelle au volume de charpentes fabriquées sous marque.

€/m ³ pour les 250 premiers m ³	1,76 € HT
€/m ³ pour les m ³ compris entre 250 et 600	1,27 € HT
€/m ³ pour les m ³ au-dessus de 600	0,83 € HT

Lorsqu'une même entreprise possède plusieurs usines sous certification, les limites des tranches sont divisées par le nombre de site de production.

C. Promotion.

Contribution facturée par entreprise	54 € HT
--------------------------------------	---------

FRAIS DE VISITE SUPPLEMENTAIRE.

Stage probatoire, accroissement de contrôle	1089 € HT
Visite pendant une période de suspension	1089 € HT

Pendant une période de suspension, le fabricant est redevable de la redevance forfaitaire. Il doit également régler les frais de visites demandés par le Comité de Marque.

FRAIS D'ESSAIS.

Instruction, stage probatoire, accroissement de contrôle

Vérification du traitement	333 € HT
----------------------------	----------

(*) On entend par « procédé » la marque de connecteur ou le système d'assemblage utilisé.

3. CTB-COB « Construction à Ossature Bois »

DROIT D'INSCRIPTION.

Instruction d'une demande présentée par un fabricant pour un système (*) et un seul lieu de production.

Analyse de la recevabilité du DT initial	à partir de	1089	€ HT
Analyse de la recevabilité d'un complément au DT initial	à partir de	544	€ HT
Pour un nouveau titulaire		1089	€ HT
Pour un fabricant déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES		544	€ HT

Ce droit comprend les frais de visite d'instruction.

REDEVANCES TRIMESTRIELLES.

A. Forfaitaire par site de production.

Pour 1 site		328	€ HT
Pour un site déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES		257	€ HT

B. Proportionnelle au volume d'activité (€) fabriqué sous Marque.

0,128 % du CA pour les 1.5 premiers M€ de CA
0,072 % du CA pour un CA compris entre 1.5 et 4.5 M€ de CA
0,029 % du CA pour le CA au-dessus de 4.5 M€ de CA

C. Promotion.

Contribution facturée par entreprise		54	€ HT
--------------------------------------	--	----	------

Les essais de vérification prévus dans le règlement technique seront facturés en supplément selon le tarif ci-après.

FRAIS DE VISITE SUPPLEMENTAIRE.

Stage probatoire, accroissement de contrôle		1089	€ HT
Visite pendant une période de suspension		1089	€ HT

Pendant une période de suspension, le fabricant est redevable de la redevance forfaitaire. Il doit également régler les frais de visites demandés par le Comité de Marque.

FRAIS D'ESSAIS.

Instruction, stage probatoire, suivi annuel, accroissement de contrôle

Essais de flexion 4 points sur bois aboutés		775	€ HT
Vérification du collage (panneaux et cadres)		775	€ HT
Vérification du traitement		333	€ HT

Les frais d'essais et d'études nécessaires pour certains procédés sont facturés selon le tarif général de FCBA.

(*) On entend par « système » les procédés ou ensembles de procédés de caractéristiques suffisamment proches pour ne faire l'objet que d'un seul dossier d'instruction. L'instruction d'un système peut donner lieu à la délivrance de plusieurs certificats de qualité distincts. Dans un même système, la redevance est due pour chaque lieu de production.

4. CTB-OB « Ossature Bois »

DROIT D'INSCRIPTION.

Instruction d'une demande présentée par un fabricant pour un seul lieu de production.

Pour un nouveau titulaire	1089 € HT
Pour un fabricant déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES	544 € HT
Evaluation d'un système supplémentaire simultanément à une visite	678 € HT

Ce droit comprend les frais de visite d'instruction.

REDEVANCES TRIMESTRIELLES.

A. Forfaitaire par site de production.

Pour 1 site	328 € HT
Pour un site déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES	257 € HT

B. Proportionnelle à la longueur de mur fabriqué sous Marque.

€/ml pour les 1250 premiers mètres	0,61 € HT
€/ml pour les mètres compris entre 1250 et 2500	0,31 € HT
€/ml pour les mètres au-dessus de 2500	0,15 € HT

C. Promotion.

Contribution facturée par entreprise	54 € HT
--------------------------------------	---------

Les essais de vérification prévus dans le règlement technique seront facturés en supplément selon le tarif ci-après.

FRAIS DE VISITE SUPPLEMENTAIRE.

Stage probatoire, accroissement de contrôle	1089 € HT
Visite pendant une période de suspension	1089 € HT

Pendant une période de suspension, le fabricant est redevable de la redevance forfaitaire. Il doit également régler les frais de visites demandés par le Comité de Marque.

FRAIS D'ESSAIS.

Instruction, stage probatoire, suivi annuel, accroissement de contrôle

Essais de flexion 4 points sur bois aboutés	775 € HT
Vérification du collage (panneaux et cadres)	775 € HT
Vérification du traitement	333 € HT

Les frais d'essais et d'études nécessaires pour certains procédés sont facturés selon le tarif général de FCBA.

5. CTB-PI « Poutres en I »

DROIT D'INSCRIPTION.

Pour un nouveau titulaire	1089 € HT
Pour un fabricant déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES	544 € HT

Ce droit comprend les frais de visite d'instruction.

REDEVANCES TRIMESTRIELLES.

A. Forfaitaire par site de production.

Pour 1 site	255 € HT
Pour un site déjà titulaire de la marque CTB-STRUCTURES	191 € HT

B. Proportionnelle à la longueur de poutres fabriquées sous marque.

€/1000 ml pour les 2500 premiers mètres	59 € HT
€/1000 ml pour les mètres compris entre 2500 et 5000	35 € HT
€/1000 ml pour les mètres au-dessus de 5000	24 € HT

Lorsqu'une même entreprise possède plusieurs usines sous certification, les limites des tranches sont divisées par le nombre de site de production.

C. Promotion.

Contribution facturée par entreprise	54 € HT
--------------------------------------	---------

Les essais de vérification prévus dans le règlement technique seront facturés en supplément selon le tarif ci-après.

FRAIS DE VISITE SUPPLEMENTAIRE.

Stage probatoire, accroissement de contrôle	1089 € HT
Visite pendant une période de suspension	1089 € HT

Pendant une période de suspension, le fabricant est redevable de la redevance forfaitaire. Il doit également régler les frais de visites demandés par le Comité de Marque.

FRAIS D'ESSAIS.

Instruction, stage probatoire, suivi annuel, accroissement de contrôle

Essais de flexion 4 points sur bois aboutés	775 € HT
Essais de cisaillement par compression des plans de collage	719 € HT
Vérification du traitement	333 € HT

Les frais d'essais et d'études nécessaires pour certains procédés sont facturés selon le tarif général de FCBA.